SAINTE-ODE

AB ORIGINE FIDELIS

Déclaration de Politique Communale 2024 – 2030

À l'issue des élections communales du 13 octobre 2024, le groupe politique Com'VOUS a obtenu la majorité des voix, avec 8 sièges sur 11 au Conseil communal. Ce choix des électeurs témoigne d'un engagement en faveur d'une gouvernance participative et inclusive. Notre slogan, « *Pour que Sainte-Ode vous ressemble !* », reflète notre vision d'une commune unie où chaque voix est entendue et où les décisions sont prises dans l'intérêt des habitants de tous les villages et hameaux de notre entité.

Conformément à l'Art. L1123-27. §1er du CDLD, « *dans les deux mois après la désignation des Echevins, le Collège soumet au Conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques*… » Le nouveau pacte de majorité a été adopté le 2 décembre 2024 par le Conseil communal. Ainsi, une équipe renouvelée de femmes et d'hommes s'emploie désormais au service des citoyens de Sainte-Ode.

Conscients des enjeux sociaux, économiques, de santé et environnementaux, nous nous engageons à promouvoir une gestion financièrement saine, fondée sur des valeurs de coopération, d'ouverture et de positivité.

Cette Déclaration de Politique Communale (DPC) présente notre vision pour les six prochaines années. Elle détaille les projets que nous souhaitons réaliser à Sainte-Ode, avec pour objectif de servir l'intérêt général et de veiller à la qualité de vie tout en garantissant l'équité, la participation citoyenne, la transparence et l'efficacité. Cette liste de projets n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction des opportunités, des demandes des conseillers ou des citoyens, ainsi que des contraintes budgétaires et des impératifs qui nous seront éventuellement fixés par les autres niveaux de pouvoir. Notre but est de proposer un programme d'actions qui nous orientera durant cette mandature et qui sera concrétisé par la mise en œuvre du Plan stratégique transversal (PST). C'est ainsi que cette DPC se décline selon 8 axes principaux et un socle de base :

Axe 1 : Mobilité et sécurité routière

Le Collège s'engage pour la prochaine législature à poursuivre et intensifier les efforts pour améliorer la mobilité et surtout, la sécurité de toutes et tous sur nos routes. Si les voiries représentent un coût important pour les finances communales, elles participent au développement économique, social et culturel du territoire tout en permettant un meilleur accès aux services pour les citoyens. La mobilité sera au cœur de nos démarches

participatives pour une mobilité toujours plus en phase avec les besoins des usagers et leurs réalités quotidiennes. Cela passe par :

• La sécurisation des axes principaux. Ainsi, dans la foulée de la rénovation de la traversée de Lavacherie, nous devons poursuivre la collaboration avec les autorités régionales afin de tenter de les convaincre de l'importance d'aménager la traversée d'Amberloup en vue d'améliorer la mobilité et la sécurité de nos concitoyens tout en maîtrisant au mieux l'impact du trafic de transit.

• La sécurisation des axes secondaires pour lesquels nous chargerons un bureau d'études spécialisé, en concertation avec les citoyens, d'une étude de mobilité réservant un focus particulier à la sécurité des usagers faibles. Celle-ci devra déboucher sur les actions communales à mener et les aménagements spécifiques à réaliser pour infléchir la tendance à la vitesse notamment dans les entrées de village.

• La sécurisation des abords d'école en poursuivant le travail entamé sous la législature précédente pour sécuriser le mieux possible les abords des écoles ainsi que leur accès pour les piétons, en étroite collaboration avec les riverains et les acteurs concernés.

• Les liaisons inter-villages, en poursuivant les mesures favorisant la mobilité douce entre les villages de la Commune par l'amélioration continue des infrastructures existantes.

• La lutte contre la vitesse excessive car les excès de vitesse sont encore malheureusement trop fréquents. Il convient de renforcer non seulement la prévention via l'implémentation des mesures qui seront arrêtées par le plan de mobilité mais également la répression par l'augmentation des contrôles sur les voiries communales.

Axe 2 : Amélioration du cadre de vie

L'amélioration du Cadre de Vie est une demande formulée par de très nombreux citoyens. Celle-ci passe par une addition de mesures à implémenter :

• Amélioration des infrastructures locales, y compris les routes, les écoles et les bâtiments nécessitant une rénovation énergétique.

• Intensification de l'entretien de l'espace public.

• Création et entretien d'espaces verts, augmentation du fleurissement de l'espace public et des lieux de loisirs pour favoriser le bien-être et la convivialité.

• Engagement à poursuivre la participation active de la Commune à une réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre notamment par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux avec l'aide de la coordinatrice POLLEC (Politique Locale pour l'Energie et le Climat).

• Intensification de l'usage de l'application Fix My Street (application par laquelle il est permis à chacun de signaler tous les problèmes rencontrés dans l'espace public) afin de garantir un véritable moyen de communication entre le citoyen et la commune en vue de participer à l'amélioration de notre cadre de vie.

• Sensibilisation à la réduction des déchets répandus sur les aires de repos et dans les espaces verts et mise en place d'une politique répressive efficace.

Axe 3 : Participation citoyenne

Développer la citoyenneté au niveau communal s'avère crucial pour renforcer la participation démocratique et l'engagement citoyen dans la gestion locale. Cela permet aux habitants de mieux comprendre les enjeux de leur communauté, de s'impliquer dans les décisions qui les concernent et de contribuer activement à l'amélioration de leur cadre de vie. Nous devrons favoriser une implication de la population au travers de la participation citoyenne et du soutien à l'investissement associatif local. La participation citoyenne doit être un pilier central de notre gouvernance. Ainsi nous travaillerons à instaurer :

• La retransmission en direct des séances du Conseil communal.

• Le développement d'une application mobile communale afin de faciliter le quotidien des habitants. Cet outil devra permettre aux citoyens de rester informés en toute circonstance et accroitre la visibilité des services, commerces, artisans, ...

• L'organisation de rencontres d'information citoyenne lors de projets, travaux publics, ...

• La mise en place d'un budget participatif annuel afin de concrétiser des actions citoyennes visant à l'amélioration du cadre de vie.

• Le renforcement du partage d'informations et des collaborations entre la Commune et les mouvements associatifs.

• Une évaluation voire une rationalisation et une réforme si nécessaire de l'organisation, de la communication et de la gouvernance de l'ensemble des comités d'avis et conseils consultatifs communaux.

• Un « cadastre associatif », incluant sa publication sur le site internet de la commune.

Axe 4 : Enfance et éducation

Nous considérons que l'éducation est la clé du développement personnel, culturel, social et économique des citoyens. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'offre éducative dans notre Commune. Nous voulons que chaque enfant bénéficie d'un environnement propice à son épanouissement et à son apprentissage. Nous croyons que l'éducation est un facteur essentiel de cohésion sociale, de participation citoyenne et de solidarité. Nous veillerons donc à :

• Maintenir la qualité de l'enseignement et de l'encadrement de la petite enfance. Ainsi il sera essentiel de travailler de manière continue à l'amélioration des cours adaptés au rythme de chacun ainsi que sur le renforcement d'un encadrement pédagogique suffisant et de qualité.

• Maintenir un service communal d'accueil extrascolaire de qualité pour tous afin de développer une politique éducative locale qui favorise l'épanouissement de tous les enfants, quel que soit leur milieu social, familial ou culturel.

• Poursuivre l'amélioration des infrastructures éducatives en renforçant encore la sécurité des abords des écoles et en installant progressivement un préau dans chaque cour d'école.

• Être à l'écoute des demandes du corps enseignant et des représentants des parents d'élèves de nos écoles, pour soutenir les projets pédagogiques et les projets de rénovation énergétique des bâtiments.

Axe 5 : La qualité de vie au cœur de nos actions !

La Commune est en première ligne pour développer le bien-être et la santé globale de ses habitants par les compétences qui lui sont octroyées. En investissant dans la culture, le sport, l'accueil temps libre, la jeunesse, les aînés, la cohésion sociale et l'environnement, la Commune est en mesure d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de ses habitants via :

• Le soutien aux clubs et associations de la Commune (qu'il soit logistique, financier ou administratif, etc…) qui doit être poursuivi ainsi que le développement des activités entre les personnes, notamment en soutenant les activités sportives et en organisant des activités culturelles à destination des familles, des aînés et des jeunes.

• La promotion de la culture pour toutes et tous en Intensifiant le soutien envers Sainte-Ode culture en vue de poursuivre les projets portés actuellement (Salon du livre, théâtre, etc…) et le développement de l'approche artistique dans l'espace public en restaurant les œuvres de la balade artistique d'Orti.

• La poursuite de la politique volontariste envers les aînés de la Commune car nos aînés sont nos racines, notre mémoire, notre histoire et notre avenir.

Axe 6 : Aménagement du territoire et patrimoine

Nous vivons dans un cadre de vie et un environnement privilégiés que nous souhaitons préserver et pérenniser. Il nous appartient donc de le cadrer et de le réglementer si besoin. Différentes mesures sont envisagées pour ce faire :

• Mise en place d'un Schéma de Développement Communal (SDC), élaboré en concertation avec les citoyens qui sont les premiers concernés par l'évolution de leur cadre de vie. Il assurera la cohérence urbanistique et celle de l'aménagement du territoire à l'échelle communale afin de conserver le caractère typiquement rural et ardennais de notre commune.

• Parallèlement à ce SDC, il sera essentiel que le développement de projets d'une ampleur telle qu'elle impacterait notre quotidien, fasse l'objet également d'une concertation transparente avec la population.

• La concrétisation de la mise en service de la station d'épuration d'Amberloup.

• Accompagner et faciliter les initiatives de rénovation ou de réhabilitation de dépendances inoccupées en vue de permettre à nos jeunes de pouvoir s'installer ou à de nouveaux locataires de rejoindre notre commune.

• Instaurer un règlement communal fixant un cadre clair et défini pour la création de nouveaux hébergements touristiques.

Notre approche du développement territorial s'inscrira dans une vision globale et durable de l'aménagement du territoire, qui prend en compte les différentes dimensions de la qualité de vie en milieu rural.

Axe 7 : Des agriculteurs à l'écoute et écoutés !

Les agriculteurs sont les premiers acteurs de la préservation des espaces naturels et agricoles et constituent une richesse pour notre territoire rural. Nous nous engageons à :

• favoriser l'écoute des agriculteurs au niveau de la Commune, à communiquer sur les pratiques du monde agricole à l'aide de différents outils communaux et à promouvoir la « Charte de la convivialité rurale ».

• veiller à l'entretien des fossés et parcelles communales de manière à limiter la propagation des espèces envahissantes dans les cultures et ainsi limiter l'utilisation de produits phyto.

• accompagner les agriculteurs désireux de se diversifier en proposant du commerce à la ferme.

Axe 8 : Tourisme

Soutenir un tourisme vert et diffus à Sainte-Ode, en veillant prioritairement au maintien de la tranquillité des habitants, est essentiel pour valoriser les richesses naturelles et patrimoniales de la région tout en préservant notre environnement. Cela permet de diversifier l'économie locale en attirant des visiteurs intéressés par un tourisme durable, de qualité et respectueux de la nature. Pour ce faire, nous travaillerons à :

• professionnaliser l'accueil touristique (permanences, mise à disposition de locaux modernes et accueillants, ...).

• soutenir et accompagner le Syndicat d'Initiative dans ses missions et dans la réalisation et la diffusion de supports de qualité assurant la promotion des atouts de Sainte-Ode.

• Renforcer les partenariats et collaborations avec les opérateurs touristiques actifs sur notre territoire

• Accompagner les propriétaires d'hébergements soucieux d'offrir un accueil de qualité (formations, promotion, mise en réseau, ...).

• Maintenir un réseau de promenades de qualité et améliorer/créer certaines liaisons pertinentes.

• Valoriser et promotionner notre terroir via la création de parcours thématiques (petit patrimoine, nature, histoire, ...).

Socle de base

En outre, notre projet comprend ce que nous nommerons un socle de base constitué :

• d'une volonté forte de poursuivre et de renforcer les partenariats avec par exemple, la Maison du Tourisme, la Grande Forêt de Saint-Hubert, le GAL, le PNDO, le Contrat de rivière, la Maison de la Randonnée.

• d'une détermination à poursuivre le développement d'une administration communale compétente au service de l'intérêt général et accessible à toutes et tous. La prise en compte du handicap sera intégrée chaque fois que possible dans les services proposés à nos concitoyens.

• du souhait d'optimaliser tant se faire que peut l'efficience des services communaux et para-communaux.

• de la poursuite de la mise en œuvre du Plan Communal de Développement Rural.

• d'une volonté de permettre au citoyen d'interpeller plus facilement les élus avant les conseils communaux via une adresse électronique dédiée.

• d'un soin tout particulier réservé à une gestion saine des finances publiques avec des budgets en équilibre et des investissements réfléchis pour le bien de tous car dans le contexte économique actuel, l'aide des pouvoirs supérieurs (Régional, Fédéral et Européen) sera assurément réduite.

• Les principaux investissements nouveaux auront donc pour objectif d'alimenter les axes développés ci-dessus.

Cette DPC vise à améliorer la qualité de vie dans son expression la plus large, à renforcer la cohésion sociale, à promouvoir la durabilité environnementale et à encourager l'innovation et la participation citoyenne.

Si le CDLD recommande que cette DPC soit idéalement accompagnée d'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière, force est de constater qu'à ce stade il apparait comme totalement illusoire de tracer une trajectoire budgétaire qui reflèterait la réalité… Celle-ci devra être abordée lors de l'élaboration du PST qui devra être présenté au Conseil communal pour septembre au plus tard.

Quoi qu'il en soit, il s'agit pour nous de développer une commune dynamique et inclusive pour tous les habitants de Sainte-Ode. C'est ce à quoi nous nous attèlerons sans relâche tout au long de la législature.